

Ventes – Barème à compter du 25 mai 2023

Honoraires de transaction à la charge du mandant : **APPARTEMENT - MAISON**

Prix de Vente	Honoraires TTC
De 1€ à 50 000€	5 000€
De 50 001€ à 110 000€	7500€
De 110 001€ à 150 000€	8500€
De 150 001€ à 300 000€	6%
300 001€ à 800 000€	5%
Supérieur à 800 001€	4,5%

TERRAIN

Prix de Vente	Honoraires TTC
De 1€ à 100 000€	9%
De 100 001€ à 150 000€	8%
Supérieur à 150 001€	7%

Locations – Barème à compter du 25 mai 2023

	Part locataire	Part Propriétaire
Négociation	-	-
Visite, Dossier, Rédaction du bail	Dans la limite du plafond réglementaire fixé à 8.00 € TTC / m2	Dans la limite du plafond réglementaire fixé à 8.00 € TTC / m2
Etat des Lieux	Dans la limite du plafond réglementaire fixé à 3.00 € TTC / m2	Dans la limite du plafond réglementaire fixé à 3.00 € TTC / m2
Frais de réédition des comptes	-	2.5 € TTC
Frais de virement	-	0.42 € TTC

Gestion locative – Barème à compter du 25 mai 2023

Honoraires Gestion charge propriétaire

8% TTC mensuel du montant du loyer charges comprises

A partir de 2 lots :

7% TTC mensuel du montant du loyer charges comprises.

Garantie Loyer Impayé

De 2,40 % TTC mensuel du montant du loyer charges comprises à la charge du propriétaire.

Estimations – Barème à compter du 25 mai 2023

Habitations : 199,17 € HT soit 239 € TTC

Commerce, local d'activité, bureaux : 400 € HT soit 480 € TTC

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

Taux TVA : 20%

Ventes – Barème à compter du 25 mai 2023

Honoraires de transaction à la charge du mandant : **APPARTEMENT - MAISON**

Prix de Vente	Honoraires TTC
De 1€ à 50 000€	5 000€
De 50 001€ à 110 000€	7500€
De 110 001€ à 150 000€	8500€
De 150 001€ à 300 000€	6%
300 001€ à 800 000€	5%
Supérieur à 800 001€	4,5%

TERRAIN

Prix de Vente	Honoraires TTC
De 1€ à 100 000€	9%
De 100 001€ à 150 000€	8%
Supérieur à 150 001€	7%

Locations – Barème à compter du 25 mai 2023

	Part locataire	Part Propriétaire
Négociation	-	-
Visite, Dossier, Rédaction du bail	Dans la limite du plafond réglementaire fixé à 8.00 € TTC / m2	Dans la limite du plafond réglementaire fixé à 8.00 € TTC / m2
Etat des Lieux	Dans la limite du plafond réglementaire fixé à 3.00 € TTC / m2	Dans la limite du plafond réglementaire fixé à 3.00 € TTC / m2
Frais de réédition des comptes	-	2.5 € TTC
Frais de virement	-	0.42 € TTC

Gestion locative – Barème à compter du 25 mai 2023

Honoraires Gestion charge propriétaire

8% TTC mensuel du montant du loyer charges comprises

A partir de 2 lots :

7% TTC mensuel du montant du loyer charges comprises.

Garantie Loyer Impayé

De 2,40 % TTC mensuel du montant du loyer charges comprises à la charge du propriétaire.

Estimations – Barème à compter du 25 mai 2023

Habitations : 199,17 € HT soit 239 € TTC

Commerce, local d'activité, bureaux : 400 € HT soit 480 € TTC

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

Taux TVA : 20%